



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

JEP Champagne

Question écrite n° 5290

Texte de la question

La direction du groupe CEGELEC a pris la décision arbitraire de fermer l'entreprise JEP Champagne (Jeumont-Electronic de Puissance, ex-Jeumont-Schneider) qui occupe 251 emplois (68 ingénieurs, 146 techniciens, agents de maîtrise, employés, 37 ouvriers hautement qualifiés). Cette entreprise, en position de leader mondial sur un certain nombre de segments d'activité, constitue un fleuron de l'industrie électro-technique française et représente un patrimoine indéniable en termes de technologie, de savoir-faire professionnel et de capacité de réalisation sur le territoire national et dans le monde. La situation de JEP est fondamentalement saine en matière de plan de charge et de résultats. Son chiffre d'affaires pour 1993 est estimé à 100 millions de francs. Au drame humain que constituerait la perte de leur emploi pour les 251 salariés dans une région déjà particulièrement sinistrée, s'ajouterait, avec la disparition de cette entreprise, de graves conséquences contre l'intérêt du pays, sur deux plans notamment : les marchés d'Etat, dont le ministère est comptable, conclus entre JEP et l'EDF, la SNCF, la Marine, la Petrochimie, risqueraient de passer sous contrôle de constructeurs étrangers. Il s'agirait alors d'un véritable abandon national. Les marchés accessibles à JEP dans le monde avoisinent 3 milliards de francs. Ses capacités lui permettent d'envisager de conquérir rapidement 10 p. 100 de ce marché et, à terme, 15 à 20 p. 100, ce qui représenterait un chiffre d'affaires de 500 à 600 millions de francs, bénéfique à notre commerce extérieur. L'ensemble des salariés, leurs syndicats ainsi que les élus locaux sont fermement opposés à la liquidation de cette entreprise. Ils avancent des propositions permettant le maintien et le développement des activités. Devant le risque majeur d'immenses gachis humains, techniques et commerciaux, l'Etat doit s'engager. M. Jean-Claude Gayssot demande à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur les décisions concrètes qu'il compte prendre : pour stopper la liquidation de JEP qui n'a d'autres raisons que la course au profit financier ; pour que se tienne, dans les plus brefs délais, une « table ronde » avec les différents partenaires sociaux, afin de donner toutes ses chances à la continuité des activités de cette entreprise.

Texte de la réponse

En février 1993, Framatome a acquis la société Jeumont-Schneider Industrie (JSI). Fin mai 1993, comme il avait été envisagé, Framatome cédait l'activité électronique de puissance de JSI à la société Cegelec. L'activité électronique de puissance est devenue Jeumont Electronique de Puissance. Implantée à Champagne-sur-Seine et employant 250 personnes, elle consiste en la conception et la fabrication de convertisseurs d'énergie. Sa situation est fortement dégradée. En effet, le chiffre d'affaires de 1992 - de l'ordre de 130 millions de francs - a été inférieur à la moitié de celui de 1991. Pour 1993, les perspectives sont encore plus faibles, de même que le niveau des commandes et les pertes seraient très élevées. Devant la gravité de la situation, Cegelec a fait effectuer une étude approfondie, qui a conclu à la non-viabilité du site ; l'établissement ne peut se maintenir et couvrir ses frais de structure en dessous de 200 millions de francs de commandes par an. Or, le niveau de commandes est depuis longtemps en dessous de ce chiffre et la situation très déprimée de l'investissement industriel ne laisse pas d'espoir d'y parvenir. Dans ces conditions, Cegelec s'est résolu à décider la fermeture de l'usine de Champagne et l'annonce en a été faite au comité d'entreprise du 18 juin 1993. L'opération devrait se

faire d'ici à la fin de 1993. Cegelec reprendra quarante à cinquante personnes pour poursuivre l'activité et conserver les compétences spécifiques n'existant pas chez lui. Ces personnels seront installés sur le site de Massy qui exerce une activité semblable à celle de Champagne. Par ailleurs, un sous-traitant devrait reprendre environ vingt salariés sur le site de Champagne. Diverses mesures sociales seront mises en œuvre et une antenne emploi est créée par Cegelec, afin d'aider les personnes concernées à ne pas se trouver seules devant leur problème d'emploi. Des postes seront proposés dans le groupe Alcatel-Alsthom. Mon ministère veille attentivement à ce que le maximum soit fait pour limiter l'impact de cette fermeture.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5290

Rubrique : Matériels électriques et électroniques

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 1993, page 2689

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3939